

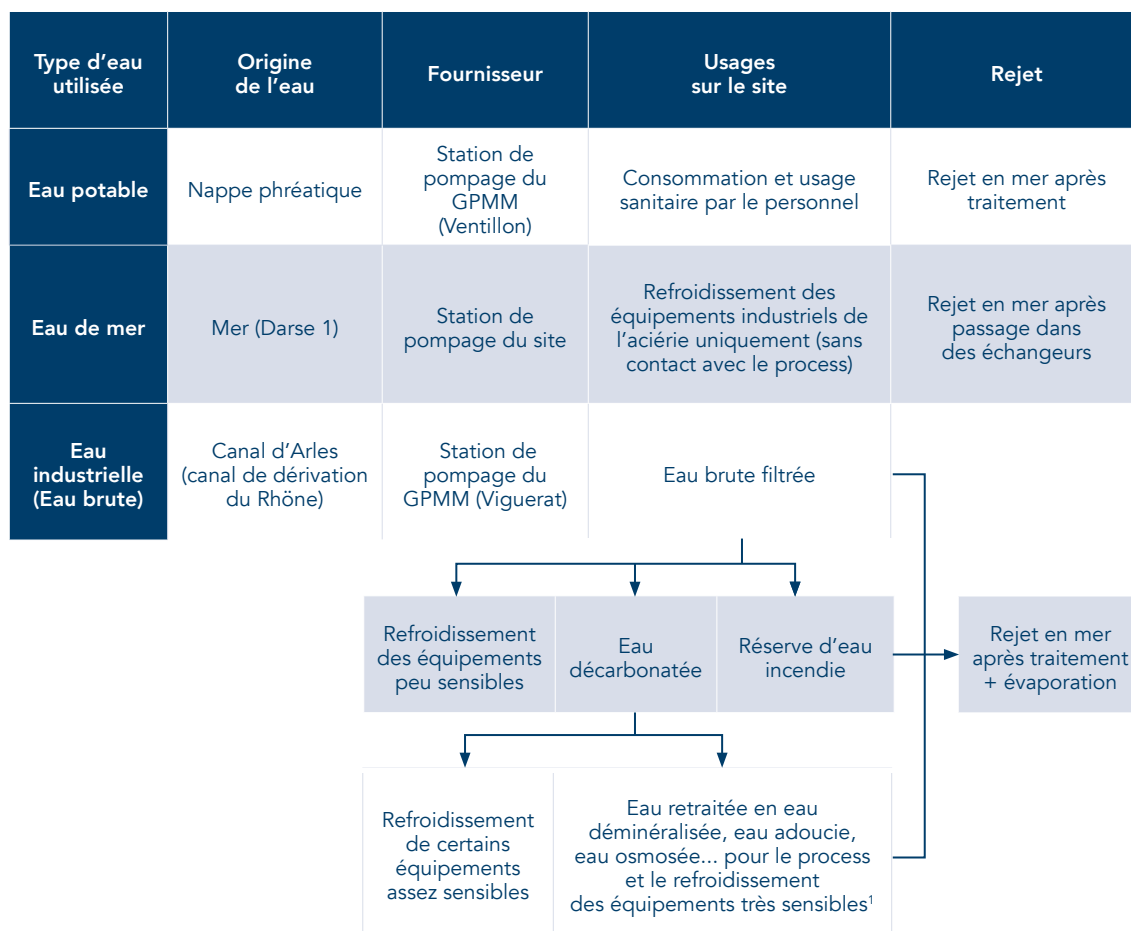
PROJET MISTRAL

Développement de la production d'acier
décarboné sur le site Marcegaglia Fos-sur-Mer



L'UTILISATION DE L'EAU PAR L'USINE AUJOURD'HUI

Le site utilise de l'eau de différentes provenances.



La grande majorité des installations sont en circuit fermé, ce qui permet de limiter la consommation d'eau.

Des appoints d'eau doivent être régulièrement faits pour réalimenter ces circuits en raison de l'évaporation et de la nécessité de réaliser des "déconcentrations", c'est-à-dire des rejets d'eau issus de son circuit de refroidissement pour améliorer l'efficacité du traitement afin d'éviter la formation de bactéries.

1. Ce retraitement vise à purifier encore davantage l'eau, en particulier pour enlever des minéraux. L'objectif est d'éviter d'encrasser les canalisations des équipements les plus sensibles et de prévenir la formation de bactéries, telles que les légionelles. Le principe est d'enlever les impuretés de l'eau (ex. le calcaire) et non pas d'ajouter des nouveaux éléments. Les résidus sont transformés en boue qui est valorisée comme matière première secondaire pour d'autres usages industriels.

L'UTILISATION DE L'EAU EN CAS DE RÉALISATION DU PROJET

Le projet Mistral impliquerait une augmentation des volumes d'eau consommée. Dans le tableau suivant, est considéré comme consommée toute eau qui rentre sur le site par le compteur d'eau, indépendamment de si elle est ensuite relâchée ou non dans son milieu naturel.

Provenance de l'eau	Usages	Volume moyen consommé aujourd'hui	Volume moyen consommé en 2028 avec le projet Mistral
Eau potable	Besoins sanitaires du personnel	70 000 m ³ / an	100 000 m ³ /an
Eau de mer	Le refroidissement des installations	15 000 000 m ³ /an	Études en cours
Eau brute issue du réseau industriel	Le procédé industriel	600 000 m ³ /an	Entre 2,5 et 3,5 millions de m ³ /an

À noter que les études pour estimer la consommation d'eau de mer n'ont pas encore été réalisées à ce stade, car le projet est en phase d'avant-projet sommaire. Les éléments seront partagés avec le grand public lorsqu'ils seront disponibles. A noter que l'eau de mer n'entre pas en contact avec les eaux de process et n'est donc pas polluée lors de son utilisation.

Concernant l'eau brute issue du réseau industriel, les données ont pu être réaffinées par rapports aux premiers chiffres indiqués dans le dossier du maître d'ouvrage.

L'augmentation prévue de l'utilisation d'eau potable est proportionnelle à l'augmentation des effectifs prévue. Le procédé industriel n'utilisera aucune eau potable.

La grande majorité des installations de la nouvelle usine est prévue en circuit fermé, ce qui permettrait de limiter grandement la consommation d'eau.

Marcegaglia étudiera toutes les solutions de réduction de l'utilisation d'eau et retiendra les meilleures technologies disponibles.

Les rejets aqueux aujourd'hui

Les eaux pluviales et eaux industrielles du site sont rejetées dans la Darse 1 reliée au Golfe de Fos au niveau du point de rejet unique du site, après traitement. Ce traitement physico-chimique veille à ce que l'eau rejetée soit conforme à la réglementation.

Une autosurveillance des rejets d'eau est réalisée quotidiennement, notamment pour vérifier qu'ils sont d'une température inférieure à 30°C, conformément aux prescriptions actuelles de l'arrêté préfectoral du 16/11/2017. Marcegaglia étudie des impacts de ses rejets sur le milieu marin tous les deux ans, en lien avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Comment est effectué le suivi des rejets aqueux ?

Le bureau d'étude indépendant mandaté par Marcegaglia effectue des prélèvements de moules, de sédiments et de benthos (organismes aquatiques vivant au fond des eaux). Ces relevés sont effectués sur plusieurs points de mesures différents, situés à des endroits susceptibles d'être impactés par les rejets de l'usine ou non, afin de pouvoir établir une comparaison et ainsi estimer si les rejets ont un impact sur le milieu.

Les rejets aqueux en cas de réalisation du projet

En situation de réalisation du projet, les rejets aqueux augmenteraient, compte tenu de l'accroissement de la production. De nouveaux circuits d'eaux sanitaires, pluviales et industrielles devraient être créés notamment pour les nouvelles installations. Il est encore trop tôt aujourd'hui pour indiquer quel système de traitement pour ces eaux sera mis en place ; il respectera les valeurs limites d'émissions (VLE) et les niveaux d'émissions associés aux meilleures techniques disponibles (NEA-MTD).

Zoom sur la directive IED

La directive européenne sur les émissions industrielles (IED) vise à prévenir et réduire les émissions de polluants des activités industrielles en obligeant les entreprises à mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles (MTD), c'est-à-dire les moyens les plus performants pour réduire leurs émissions.

Elle prévoit la publication de documents de référence pour chaque secteur d'activité, appelés "BREF" (Best references), qui répertorient toutes les technologies existantes en matière de réduction d'émissions et les performances associées. La conclusion de chaque BREF définit une valeur limite d'émission (VLE) à respecter par les industriels, qui devront mettre en œuvre les solutions techniques permettant le respect de ces seuils.

Les BREF fixent ainsi une obligation de résultats et donnent des indications sur les moyens d'y parvenir grâce à la comparaison des solutions technologiques existantes, sans toutefois imposer une technologie en particulier.

À chaque révision du BREF, les installations existantes disposent d'un délai pour se mettre en conformité.

Pour en savoir plus, voir le site de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) : La Directive sur les émissions industrielles (IED), les BREF, les MTD | Ineris

La volumétrie des rejets aqueux sera précisée dans le cadre d'études menées d'ici fin 2025.

Les nouveaux rejets devraient rejoindre les réseaux existants. Une étude plus précise sera réalisée dans le cadre de l'étude d'impact pour la demande d'autorisation environnementale.